

**Arrêté fixant la composition du jury du concours réservé de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier hors classe**

**ACADÉMIE DE LILLE - SESSION 2023**

**LA RECTRICE DE RÉGION ACADÉMIQUE DES HAUTS-DE-FRANCE  
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE  
CHANCELIERÈ DES UNIVERSITÉS**

- Vu La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- VU L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Education nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Education nationale ;
- Vu L'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Vu L'arrêté du 8 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours réservés de recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier hors classe ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Le jury du concours réservé d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le grade d'infirmier hors classe est constitué comme suit :

**Président**

Monsieur Saïd MEDDAH  
*Chef de la division des affaires financières*

Rectorat d'Amiens (80)

**Vice-présidente**

Madame Yohana LEFEBVRE  
*Infirmière conseillère technique*

Rectorat d'Amiens (80)

**Membres du jury**

Madame Maryse BURGER  
*Médecin conseiller technique*

Rectorat d'Amiens (80)

Monsieur Éric DHALLEINE  
*Personnel de direction*

Collège Jean Rostand de Doullens (80)

Madame Mireille PERDU  
*Médecin conseiller technique*

DSDEN de la Somme (80)

Madame Anne-Sophie POURCHEZ  
*Infirmière conseillère technique*

Monsieur Pierre TREVISAN  
*Personnel de direction Hors Classe*

DSDEN de la Somme (80)

Lycée Paul Langevin de Beauvais (60)

**Article 2** : Madame la responsable du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 13 février 2023

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie

  
Paul-Eric PIERRE

**Valérie CABUIL**